

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

Délibération
n°2022.02.010.B

**Fourniture de pièces
détachées et prestations
de réparation des
véhicules spéciaux - 5 lots
: appel d'offres ouvert**

LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Marie-Henriette BEAUGENDRE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER,

Excusé(s) : Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 FÉVRIER 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.02.010.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES ET PRESTATIONS DE RÉPARATION DES VÉHICULES SPÉCIAUX - 5 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême dispose d'un parc de véhicules spéciaux dont il convient d'assurer la maintenance.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique pour la fourniture de pièces détachées et prestations de réparation des véhicules spéciaux.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec un engagement sur un montant maximum en application des articles R2162-1 à R2162-4 -2°, R2162-5 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est décomposé en lots avec les montants maximum annuels suivants :

- Lot n° 1 : véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les hydrocureuses de marque HUWER – Maximum de 100 000 €HT
- Lot n° 2 : véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les hydrocureuses de marque RIVARD – Maximum de 100 000 €HT
- Lot n° 3 : véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les bennes à ordures ménagères de marque SEMAT – Maximum de 300 000 €HT
- Lot n° 4 : véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les bennes à ordures ménagères de marque FAUN – Maximum de 300 000 €HT
- Lot n° 5 : véhicules spécifiques : pièces pour les bras PALFINGER – Maximum de 100 000 HT

La durée de l'accord-cadre sera de un an à compter de sa date de notification puis renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique,, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense sur tous les budgets, chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
08 février 2022	08 février 2022